

DECRET N° 99-093 DU 12 FEVRIER 1999

portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office national de stabilisation et de
soutien des prix des produits agricoles (ONS)
pour l'exercice 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu** le décret 96-75 du 02 avril 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office national de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (ONS) ;
- Sur** rapport du ministre du Développement rural ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 13 janvier 1999 ;

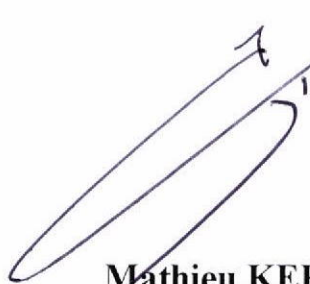
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office national de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (ONS) pour l'exercice 1999 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

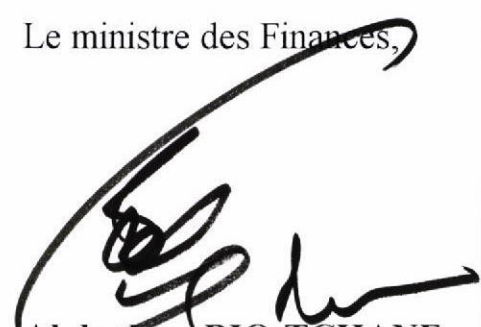
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le ministre des Finances,


Abdoulaye BIO-TCHANE

Le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi


Albert TEVOEDJRE

Le ministre du Développement rural,


Saley G. SAKA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MDR 4
MPREPE 4 AUTRES MINISTRES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.